

Le 12 avril 2011

ASSEMBLÉE
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Monsieur Jean-Pierre POLVENT
Inspecteur d'Académie
1 rue Claude Bernard
59033 LILLE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Canton d'Hautmont

Canton de Landrecles

Canton de Soire le Château

Canton de Trélon

Objet : Suppression de postes dans les écoles d'Avesnes-sur-Helpe

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : pétition signée par les parents d'élèves

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai rencontré vendredi dernier les parents d'élèves des écoles primaires Verdun et Rue des Prés d'Avesnes-sur-Helpe. Ils sont particulièrement inquiets suite à l'annonce de la suppression d'un poste dans chacun de ces établissements à la rentrée 2011.

A cette occasion, ils m'ont remis une pétition recueillant 253 signatures et sollicitant le réexamen de la situation de leurs écoles que je vous adresse par la présente.

Il est en effet particulièrement inquiétant pour l'avenir, et illusoire vis à vis des économies budgétaires espérées, de supprimer ainsi des postes dans des établissements situés au cœur de quartiers particulièrement défavorisés et qui accueillent de ce fait des enfants nécessitant une attention et un accompagnement spécifiques.

C'est le cas des deux écoles évoquées, et tout particulièrement de l'école Verdun (88 élèves, 5 classe) où certes les effectifs sont un peu plus faibles, mais où cette situation autorise une plus grande attention portée aux enfants, gage d'une meilleure réussite future. J'ajoute que les effectifs actuels des classes de maternelle semblent indiquer une prévisible remontée du nombre d'élèves en primaire.

Quant à l'école de la rue des Prés (110 élèves, 6 classes), les effectifs prévus l'année prochaine ne montrent pas une baisse particulière justifiant cette suppression. De plus, la présence au sein de l'établissement d'une Classe d'intégration scolaire (CLIS) exige une attention particulière.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de porter une attention particulière et bienveillante aux attentes des parents d'élèves et de réexaminer les suppressions projetées.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-deputé@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Le 8 avril 2011



ASSEMBLÉE
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LEZARDS - LIGASSE - LIGASSE

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Monsieur Jean-Pierre POLVENT
Inspecteur d'Académie
1 rue Claude Bernard
59033 LILLE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Canton d'Hautmont

Canton de Landreies

Canton de Solre la Château

Canton de Trélon

Objet : École Matisse de Wignehies – Fermeture d'une classe

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : note

Monsieur l'Inspecteur,

Je souhaite attirer tout particulièrement votre attention sur la situation de l'Ecole Matisse de Wignehies.

En effet, la fermeture d'une classe est envisagée dans cet établissement du fait d'un « creux » d'effectif constaté au niveau du CP (14 élèves actuellement). Il ne resterait alors que 3 divisions en primaire.

Or, les effectifs de maternelle de cette école montrent clairement que ce « creux » n'est que temporaire (26 enfants fréquentent actuellement la section des « moyens grands », 25 celle des « petits moyens » et 23 celle des « petits »).

De plus, les résultats de l'évaluation de CM2 (41,7% de réussite en Français et 29,6% en mathématiques contre respectivement 53% et 52,7% au niveau de la circonscription) attestent d'un besoin particulier d'accompagnement des enfants fréquentant cet établissement.

C'est pourquoi, je vous demande de réexaminer le cas de l'Ecole Matisse et de revenir sur votre proposition de suppression d'une classe.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr / contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP